

Prévention incendie sur les chantiers

Liste de contrôle pour les supérieurs hiérarchiques

Soudage, découpage et techniques connexes, jets d'étincelles



Oui

Si nécessaire, je fais une demande de permis pour les travaux de soudage et j'informe mes collaborateurs de son contenu ou je leur remets une copie du permis. La directive n° 6509 de la CFST contient un modèle de permis pour travaux de soudage.

Oui



Oui

Je mets à disposition, en nombre suffisant, les dispositifs d'extinction appropriés.

Oui



Oui

Je vérifie si des méthodes de travail alternatives sont possibles pour réduire le danger d'incendie et, le cas échéant, je les fais appliquer.

Oui



Oui

J'ordonne à mes collaborateurs de mettre en œuvre des mesures de contrôle une fois les travaux terminés.

Oui



Oui

J'attire l'attention de mes collaborateurs sur les dangers présents dans la zone de travail, j'ordonne les mesures de prévention incendie nécessaires et je vérifie leur mise en œuvre.

Oui

Prévention incendie sur les chantiers

Liste de contrôle pour les ouvriers

Soudage, découpage et techniques connexes, jets d'étincelles



Le cas échéant, je connais et respecte les consignes figurant sur le permis de soudage.

Oui



Je retire les matériaux, matières et liquides inflammables de la zone de travail (également à l'intérieur des réservoirs où les travaux sont réalisés). Je tiens compte du fait que les étincelles peuvent être projetées jusqu'à 10 m (aussi à la verticale).

Oui



Je protège les matériaux, matières et liquides inflammables qui ne peuvent pas être retirés de la zone de travail au moyen de revêtements résistants au feu (p. ex. panneaux antifeu, tôles de séparation).

Oui



Je calfeutre avec des matériaux résistants au feu les ouvertures dans les parois, les sols, les plafonds, y compris au niveau des conduits.

Oui



Je refroidis les éléments conducteurs de chaleur qui peuvent déclencher des incendies dans les locaux voisins, par exemple en utilisant des chiffons imbibés d'eau.

Oui



Je fais surveiller les travaux par une personne supplémentaire si le risque d'incendie ne peut pas être exclu malgré les mesures de protection prises.

Oui



Je peux accéder rapidement et sans obstacle aux extincteurs portatifs et je sais comment les utiliser.

Oui



J'effectue les travaux de soudage, de découpage et autres techniques connexes de manière à ce qu'ils soient achevés au plus tard 2 heures avant la fin officielle de la journée de travail.

Oui



Une fois les travaux terminés, je contrôle le site et les alentours (y compris les locaux voisins exposés au danger) pour vérifier qu'il n'y a pas de points chauds, d'odeurs de brûlé, de foyers incandescents ou de petits feux couvants. J'assure la surveillance jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de danger d'incendie (en règle générale: 2h).

Oui